canton de vaud
ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE Floréal
Avenue de Cour 14 1007 Lausanne

Règles de vie du collège de la Bourdonnette

Dans les couloirs et la cour de récréation

- Avant l'école, j'attends la maîtresse dans la cour.
- J'ai le droit de rentrer seul en cas d'accident ou si j'ai un besoin urgent.
- Je rentre sans mes parents dans le collège.
- Quand ça sonne, je fais le cortège calmement.
- En rentrant, je m'essuie les pieds.
- Je marche calmement dans l'école.
- A la récréation et après l'école, je ne traîne pas dans le couloir.
- Pendant la récréation, je reste dans la cour.
- Je ne rentre pas dans l'école sans l'autorisation de la maîtresse qui surveille.
- Je jette mes déchets dans la poubelle.
- Je ne rentre pas dans la salle des maîtres sans autorisation.
- Je ne joue pas à des jeux violents et je ne fais pas de mal aux autres enfants.
- Je suis poli et respectueux.
- Je suis seul responsable de mes affaires.
- Je respecte le matériel.

Les toilettes

- Je fais mes besoins dans les toilettes.
- Je tire la chasse d'eau.
- Je me lave les mains avec du savon.
- Je ferme le robinet.
- Je laisse l'endroit propre.

Salle de gym

- Je ne touche pas le matériel sans autorisation.